



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : cadastre

Question écrite n° 38873

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de modification de la gestion du cadastre, et sur les conséquences pour les communes. La direction générale des impôts a proposé l'arrêt de la confection de plans neufs, et la prise en compte des changements bâtis par système déclaratif. Cette mesure reviendrait à transférer à la charge des communes et des particuliers l'amélioration du plan cadastral et sa mise à jour. Ces conséquences seraient très préjudiciables pour les communes, à deux points de vue. D'abord, elles engendreraient des frais supplémentaires pour les confections des feuilles cadastrales par les communes. Ensuite, nombre de mises à jour ne seraient pas effectuées, soit par négligence des propriétaires, soit de manière délibérée. Ainsi, les bases d'imposition ne seraient pas régulièrement évaluées, et il en résulterait un manque de ressources au niveau des communes et des autres collectivités locales. C'est la raison pour laquelle il conviendrait de renoncer à ce projet, et de maintenir la gestion du plan cadastral par les services fiscaux. Il lui demande quelles mesures il entend prendre, en ce sens, afin de préserver un service public cadastral de qualité.

Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui comporte 6 000 agents, qui remplissent deux missions : une mission d'assiette et de recouvrement des impôts fonciers et une mission topographique. Ces deux missions sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais, au contraire, de les conforter. Et c'est le sens de la réflexion qui est actuellement menée par la direction générale des impôts pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies. Aucun projet n'a été arrêté à ce jour. Les décisions qui seront prises renforceront la mission cadastrale, et les élus seront précisément informés de la teneur et des conséquences de ces décisions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38873

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7209

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3259